

# Chèque Solaire

# Photovoltaïque

## Dossier de demande



### Pièces constitutives de votre dossier de demande :

- 1.** Votre lettre de demande de « Chèque Solaire »  
(cf. annexe 1)
- 2.** Le formulaire de demande  
(cf. annexe 2)
- 3.** Le devis établi par l'installateur agréé QualiPV Nord - Pas-de-Calais et spécifiant les normes EN 61215 ou NF EN 61646 pour le matériel
- 4.** La copie de votre justificatif de domicile (facture téléphonie fixe, électricité, gaz, eau) ou une copie de l'avis du permis de construire (pour un logement en construction) où sera réalisée l'installation

### Attention!

- Vos travaux ne doivent commencer qu'après réception de votre Chèque Solaire
- Un même foyer fiscal ne peut prétendre qu'à un Chèque Solaire thermique et un Chèque Solaire photovoltaïque pour une même année civile.

### Votre dossier complet est à adresser à :

*Monsieur le président  
du Conseil régional Nord - Pas de Calais  
direction de l'Environnement  
151, avenue du Président Hoover  
59555 LILLE CEDEX*

**D**ans le cadre de sa politique de lutte contre les changements climatiques, le Conseil régional Nord-Pas de Calais encourage la généralisation des énergies renouvelables auprès des particuliers.

Pour cela, la Région s'appuie sur un dispositif global « Chèque Solaire ».

Cette aide est destinée aux particuliers

- pour les installations d'équipements solaires thermiques (chauffe-eau solaire individuel ou système solaire combinant le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire)

- ou pour les installations d'équipements solaires photovoltaïques (produisant de l'électricité) sur le territoire régional.

## Montant du « Chèque Solaire » photovoltaïque :

• 1 € / Wc installé limité à 5 kWc soit une subvention plafonnée à 5 000 €.

## Le « Chèque Solaire » est :

- valable un an à partir de sa date d'émission
- un moyen de paiement partiel de la facture des équipements posés
- utilisable par les installateurs adhérents au dispositif « Chèque Solaire ».

## Bénéficiaires :

Les propriétaires occupants, bailleurs ou accédants à la propriété de leur résidence principale ou secondaire, dont les SCI située sur le territoire de la région Nord - Pas-de-Calais.

## Procédure :

### Étape 1

Le particulier qui souhaite s'équiper d'un système solaire adresse sa demande de « Chèque Solaire » au président du Conseil régional Nord - Pas de Calais.

Il remplit le formulaire de demande et joint :

- un devis établi par un installateur agréé QualiPV Nord Pas de Calais et spécifiant les normes EN 61215 ou NF EN 61646 pour le matériel
- une copie du justificatif de domicile ou une copie de l'avis de permis de construire (si logement en construction) où sera réalisée l'installation.

### Étape 2

Dès réception du dossier, il sera transmis pour instruction au prestataire choisi par la Région :

*Adéquation - Le Chèque Lire  
Opération « Chéquier Solaire » Nord-Pas de Calais  
Parc « Les Terres Rouges »  
BP 80078  
51203 EPERNAY CEDEX*

### Étape 3

Si le dossier est recevable, le particulier reçoit son « Chèque Solaire » nominatif et sécurisé.

### Étape 4

Réalisation des travaux par l'installateur agréé QualiPV Nord Pas de Calais.

### Étape 5

Après réception des travaux, l'installateur adresse la facture au particulier qui réglera celle-ci en partie avec son « Chèque Solaire ».

### Étape 6

L'installateur se fait rembourser le montant du « Chèque Solaire » auprès du prestataire émetteur du chèque.

Pour toute information technique sur les installations solaires, contactez les Espaces Infos Énergies (EIE), liste et coordonnées sur [www.nordpasdecals.fr](http://www.nordpasdecals.fr)

Pour plus d'information, sur le « Chèque Solaire » un numéro vert est à votre disposition  
0800 000 082

# Annexe 1

## Demande de « Chèque Solaire » Photovoltaïque

Monsieur le président  
du Conseil régional Nord - Pas de Calais  
151, avenue du Président Hoover  
59555 LILLE Cedex

Monsieur le président du Conseil régional,

Je soussigné (Nom et Prénom) .....  
demeurant à l'adresse suivante: (adresse complète)

vous informe de mon intention de mettre en place un système solaire photovoltaïque d'une puissance de : ..... Watt crête. (Wc).

Aussi, je sollicite l'octroi d'une subvention du Conseil régional pour la fourniture et l'installation de ce générateur photovoltaïque d'un montant de :

puissance ..... X 1 €/Wc = ..... € plafonnée à 5 000€.

Vous trouverez ci-joint les pièces nécessaires à l'instruction de ma demande :

- Le formulaire de demande de « Chèque Solaire » thermique dûment rempli,
- La copie de mon justificatif de domicile  
ou l'avis de permis de construire où sera réalisée l'installation,
- Le devis établi par un installateur agréé QualiPV Nord Pas de Calais et spécifiant les normes EN 61215 ou NF EN 61646 pour le matériel.

J'atteste sur l'honneur que les travaux correspondants n'ont pas démarré à ce jour.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, en l'expression de mes sincères salutations.

À .....

Le, .....

Signature

# Annexe 2 Chèque Solaire Photovoltaïque



## Formulaire de demande

### Identification du demandeur

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Téléphone : ..... Courriel : .....

### Adresse de l'installation (si différente)

Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....

### Caractéristiques de l'installation

Marque des modules : ..... Type : .....  
Implantation : .....  
Orientation : .....  
Intégration des capteurs en toiture  oui -  non  
Surface des capteurs : ..... m<sup>2</sup> Puissance installée ..... Wc

Suite du formulaire au verso ➡



RÉGION  
Nord-Pas de Calais

Production envisagée : ..... kWc/an

Raccordement au réseau :  oui -  non

### Caractéristiques de la demande

Bâtiment concerné :  Résidence principale -  Résidence secondaire

Maison en construction -  Amélioration de l'habitat

### Identification de l'installateur

Raison sociale : .....

.....

Adresse : .....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Télécopie : .....

Courriel : .....

N° QualiPV : .....

SIRET et APE : .....